

Révision de la loi sur le statut de l'artiste

Mémoire par En Piste, regroupement national des arts du cirque

1^{er} février 2021

en piste

REGROUPEMENT NATIONAL DES ARTS DU CIRQUE
NATIONAL CIRCUS ARTS ALLIANCE

TABLE DES MATIÈRES

Un nouveau pacte pour le statut de l'artiste.....	2
La démarche d'En Piste : des données qualitatives et quantitatives fiables	2
Le secteur des arts du cirque en bref.....	3
Caractéristiques de l'écosystème du cirque pré et postpandémie : <i>de « le monde est à nous ! » à « mais où est passé tout ce monde ? »</i>	4
L'écosystème des arts du cirque et la loi sur le statut de l'artiste.....	8
Des constats.....	8
Des recommandations	10
Un nouveau pacte et un accompagnement urgent.....	11
Références.....	13

Un nouveau pacte pour le statut de l'artiste

Plus rien n'est pareil. Si les considérations ayant mené le gouvernement à vouloir réviser, en 2019-2020, les deux lois sur le statut de l'artiste demeurent légitimes, il faut admettre que la pandémie mondiale de la COVID-19, menaçant tout l'écosystème culturel, oblige urgemment à adopter une nouvelle grille d'analyse et une nouvelle posture. L'enjeu n'est plus strictement d'offrir un meilleur cadre de négociation collective de conditions minimales d'engagement dans le domaine des arts. L'enjeu est un meilleur accompagnement des artistes professionnels afin de leur assurer des conditions décentes de vie et de pratique. Le Québec a besoin d'un nouveau pacte pour défendre le statut de l'artiste, un pacte fort et pérenne, interpellant tous les partenaires de l'écosystème culturel et tout particulièrement les gouvernements.

Dans son annonce du 19 novembre 2020 concernant la relance des consultations sur la révision des lois sur le statut de l'artiste, le ministère de la Culture et des Communications invite à réfléchir «à la mise en place d'un environnement propice à la création et au rayonnement des arts et de la culture». En novembre 2020, dans le cadre du Forum stratégique sur les industries culturelles et créatives de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, la ministre de la Culture et des Communications a été interpellée sur la notion de filet de sécurité sociale pour les artistes et elle a affirmé que la révision des lois sur le statut de l'artiste offrait l'occasion d'en débattre. Nous saluons cette volonté de considérer, dans un contexte large, les enjeux devant nous. Nous comprenons que, s'il appartient aux parties patronales et syndicales d'assurer de saines relations de travail, le gouvernement reconnaît sa responsabilité d'accompagner adéquatement tout l'écosystème culturel afin d'assurer sa survie. Il le fera au nom du rayonnement de l'identité et de la fierté de la nation québécoise.

La démarche d'En Piste : des données qualitatives et quantitatives fiables

En Piste, le regroupement national des arts du cirque, mène plusieurs études et enquêtes pour accompagner l'écosystème circassien. Les données qualitatives et quantitatives présentées dans ce mémoire sont issues d'études économiques, de sondages et d'une consultation particulière menée le 15 janvier 2021 auprès d'une soixantaine de membres. La démarche du regroupement est sérieuse et professionnelle, et les données présentées sont fiables.

En Piste a également procédé à une analyse soignée du Rapport du Comité L'Allier (2010) sur la démarche de réflexion avec les associations concernées par l'application des lois sur le statut de l'artiste.

Le secteur des arts du cirque en bref

À propos d'En Piste

Depuis son incorporation en 1997, En Piste, Regroupement national des arts du cirque demeure l'unique regroupement qui rassemble les professionnels et les organismes du secteur des arts du cirque au Canada. Comptant plus de 500 membres, il travaille à mettre en œuvre les conditions favorables au développement des arts du cirque.

Le cirque est un écosystème incomparable dans le secteur culturel. Il fait preuve de créativité, de diversité et d'innovation. En quelques années, il est devenu une référence mondiale qui inspire et qui fait la fierté du Québec !

Les artistes, les artisans, les travailleurs culturels et les organismes qu'il représente œuvrent dans toutes les composantes du secteur, soit en formation, en création, en production, en diffusion et en cirque social.

Portrait sommaire du secteur

- Des centaines d'artistes invités à présenter leurs numéros (cabarets, festivals, événements spéciaux, télévision, etc.) partout dans le monde.
- Plusieurs compagnies œuvrant dans le domaine depuis de nombreuses années : L'Aubergine, Les Productions Éclats de rire, Les Foutoukours et Cirque Fantastic Concept.
- Outre le Cirque du Soleil, plusieurs compagnies de cirque se démarquant par leur immense succès à l'international : Cavalia, Cirque Éloize, 7 doigts de la main, FLIP Fabrique, Cirque Alfonse, Machine de Cirque, etc.
- De nouvelles compagnies et collectifs ont vu le jour au cours de la dernière décennie : Nadère arts vivants, Throw2Catch, Les Parfaits Inconnus, le collectif Les Improbables, Fabrique Méta morphosis, Nord Nord Est, LaboKracBoom, Toxique Trottoir, Cirque Carpe Diem, Artcorps, Luna Caballera, La Centaurée, LION LION, etc.
- Un diffuseur spécialisé, la TOHU et d'autres diffuseurs à travers le Québec accueillant le cirque sans leur programmation régulière.
- Des festivals tels que le Festival Montréal Complètement cirque, Festival international de cirque Vaudreuil-Dorion, Turbo Fest, Festival des Îles-de-la-Madeleine animant leur communauté et contribuant à la vitalité et l'essor de leur région.
- Plusieurs événements intégrant les arts du cirque dans leur programmation (Productions Carmagnole et Les Sages Fous) et de nombreuses prestations se déroulant dans l'espace public et les festivals de rue (FAR, Festival de Jazz de Montréal, Juste pour rire, etc.).
- Le cirque contribuant au développement touristique : un spectacle de cirque gratuit durant toute la saison estivale à Québec, une série de spectacles créés par le Cirque du Soleil et le Cirque Éloize à Trois-Rivières et à Shawinigan dynamisant la région durant l'été.

- Des compagnies de cirque développant des spectacles jeune public et sillonnant les régions du Québec (L'Aubergine, Les Foutoukours, La marche du crabe, Le Radiant, etc.).
- Les chapiteaux permettant d'attirer des spectateurs dans différentes localités et de rendre l'art accessible à un plus grand nombre de spectateurs.
- Des matchs d'improvisation s'inspirant de la Ligue nationale d'improvisation (LNI) offerts par l'Impro Cirque, qui a déjà participé à des matchs en France et en Argentine.
- Deux écoles supérieures, l'École nationale de cirque (ENC) et l'École de cirque de Québec (ECQ), contribuant au développement des talents.
- La création d'une chaire de recherche et un groupe de recherche universitaire (Chaire de recherche de l'ENC et le Groupe de travail de Montréal sur la recherche en cirque).
- Quelques écoles préparatoires et de loisirs (ENC, ECQ, École polyvalente de Disraeli, École de cirque de Verdun, École de cirque des Îles-de-la-Madeleine, École Horizon-Soleil, la Caserne 18-30, YMCA, Centre Sablon) établies dans quelques régions du Québec.
- Un premier festival scolaire en 2016, rassemblant près de 300 élèves de cinq écoles primaires et secondaires de la Commission scolaire des Trois-Lacs.
- Une dizaine d'organismes d'intervention sociale implantés au Québec (Cirque du Monde, Cirque Hors Piste, Centre Jacques-Cartier, Artcirq, Dr. Clown, Clowns Sans Frontières, Programme de réadaptation au centre Lucie-Bruneau, etc.).
- De nombreux et prestigieux prix et mentions à l'échelle locale, nationale et internationale.
- Des milliers de travailleurs culturels, incluant les programmeurs et les agents de tournée.
- Plusieurs agences de production, d'événements spéciaux animant le secteur corporatif (Circus Concepts, Cirquantique, La Bande Artistique, Château de Cirque, Carpe Diem LaboKracBoom, Le Monastère, etc.).
- Un secteur illustrant l'intégralité de la diversité culturelle de la société, dont les Premières nations, grâce à des projets collectifs comme Cirkaskina.

Caractéristiques de l'écosystème du cirque pré et postpandémie : de « le monde est à nous! » à « mais où est passé tout ce monde ? »

Contexte économique et de création avant la pandémie : le monde est à nous!

- 4000 emplois (temps complet et partiel) / année ;
- Une centaine d'entreprises ;
- Un marché d'exportation : entre 2016 et 2018, 87 % des représentations ont été données hors du Québec ;
- Une balance commerciale positive pour le Québec : en 2018, des revenus au Québec de 5,2M, des revenus mondiaux totaux de 90M contre des dépenses auprès de fournisseurs québécois de 19M et des investissements de 27M. À

noter que ces chiffres excluent l'apport du Cirque du Soleil dont les revenus étaient généralement estimés de 850M à 1G de dollars ;

- Une part importante des revenus venant d'activités connexes telles que des prestations lors d'événements corporatifs ;
- 11 millions de spectateurs ici et à l'étranger annuellement ;
- Des écoles de formation de stature internationale comptant une centaine d'employés ;
- Une multinationale, chef de file de calibre mondial : le Cirque du Soleil ;
- Une mission sociale : le cirque social qui agit auprès de clientèles en difficulté ;
- Des réalités financières et des enjeux de gestion très diversifiés : le secteur est composé de très petites organisations comptant quelques employés jusqu'à une très grande entreprise de près de 4000 employés ;
- Un secteur « oublié » par les pouvoirs publics : en 2018-2019, aucun crédit d'impôt accordé et un soutien du CALQ deux fois moindre que celui accordé aux autres arts de la scène (ex : 4990 \$ par employé contre 8522 \$ pour les autres secteurs) ;
- **Un secteur devenu une source de fierté et participant à la définition de l'identité québécoise.**

Des conditions de création et de performance toutes particulières

- En 2019, malgré le dynamisme du secteur du cirque, les organismes comptaient 1000 travailleurs québécois gagnant un revenu moyen peu élevé (inférieur à 30 000 \$) et ayant un statut précaire ;
- Les artistes de cirque sont des artistes athlétiques : leurs carrières reposent sur la performance artistique et physique, sur des exigences d'entraînement quotidien, sur l'accès à des lieux d'entraînement spécialisés en arts du cirque, sur la disponibilité d'équipements, sur de la collaboration avec des équipes techniques et sur la prise de risques ;
- L'entraînement est souvent à la charge de l'artiste qui n'est pas rémunéré pour ces heures nécessaires au maintien en carrière. Les dépenses sont à ses frais ;
- Les artistes de cirque doivent conjuguer gestion de carrière, entraînement, performance et mondialisation du marché de travail (déplacements fréquents à l'étranger pour des auditions, participations à des festivals, spectacles, tournées, interactions avec de multiples artistes de diverses origines, compagnies étrangères comme employeur, etc.) ;
- Les artistes de cirque performant dans différentes disciplines et divers lieux (salles de spectacles, chapiteaux, sites extérieurs, etc.) ayant chacune leurs exigences en termes techniques, d'équipements et d'installations lors des performances ou à l'entraînement ;
- Les artistes de cirque ont des besoins constants et particuliers, en raison de hautes exigences physiques, tels que de soins médicaux, de physiothérapie, d'accès à des entraîneurs, des formateurs/instructeurs et à divers suivis professionnels, dont du soutien psychologique, tout au long de leur carrière ;
- L'accès à des programmes de formation continue (formation de groupe et accompagnement individuel) ainsi que de soutien pour leur entraînement est essentiel pour le maintien en carrière ;

- Les artistes de cirque ont des carrières intenses, basées sur l'excellence, mais de courtes durées. Les enjeux de transition de carrière et de fin de carrière sont importants ;
- L'écosystème du cirque n'échappe pas à l'exigence de réflexion et d'action suscitée par la vague récente de dénonciations de harcèlement sexuel, physique et psychologique dans le milieu de la culture ;
- **Les artistes de cirque, par leur persévérance, leur excellence et leur créativité, sont des modèles professionnels pour de nombreux Québécois.**

Le contexte créé par la pandémie : Mais où est passé tout ce monde ?

- Arrêt brutal de toutes les activités de l'écosystème du cirque ;
- Pertes financières évaluées à près d'un milliard de dollars en incluant le Cirque du Soleil, notamment perte quasi totale des revenus d'exportation de spectacles et de tenue d'événements corporatifs ;
- Si aucune aide financière supplémentaire n'est allouée au secteur après mars 2021, plus de six organismes sur dix estiment devoir cesser leurs activités ;
- Plus de la moitié des travailleurs des arts du cirque licenciée selon le plus récent sondage sur les impacts de la COVID-19 mené par le regroupement ;
- Chute importante de revenus pour les artistes : un écart moyen de 25000 \$ entre les revenus projetés en 2020 comparés à ceux de 2019, soit une baisse de 65 % ;
- 94 % des individus sondés en novembre 2020 songent à quitter le secteur et à entreprendre une transition de carrière, mais 92 % resteraient dans le domaine s'ils en avaient la possibilité. On peut assister à un effondrement de l'écosystème ;
- Arrêt prolongé de travail et d'entraînement ayant des conséquences irréversibles sur les capacités de performer au retour du cycle normal de programmation de spectacles ;
- 67 % des individus sondés en novembre 2020 disent souffrir de dépression et d'anxiété ;
- 20 % des individus sondés ont dû recourir à des banques alimentaires ou vendre des biens personnels pour survivre ;
- Une Prestation canadienne d'urgence (PCU) devenue essentielle et suscitant une réflexion sur la mise en place du principe de revenu minimum garanti associé au statut d'artiste professionnel ;
- Le chef de file, le Cirque du Soleil, en pleine restructuration de ses activités et ayant aboli des milliers d'emplois ;
- Une chaîne de création de valeurs complètement perturbée : l'arrêt des spectacles, des répétitions, des tournées entraînant des problématiques d'amortissements des coûts des spectacles, le cycle création/production/exploitation au Québec et à l'étranger est rompu ;
- Une nécessité de développer les marchés domestiques. Cependant, depuis le début de la pandémie, les annulations et les reports des spectacles en arts vivants auront des conséquences sur la capacité d'accueil des arts du cirque sur ces marchés ;
- Les dons et commandites sont en recul en raison des difficultés économiques liées à la pandémie.

|

L'écosystème des arts du cirque et la loi sur le statut de l'artiste

- La loi sur le statut de l'artiste reste muette sur la discipline des arts du cirque qui n'est pas énumérée à l'article 1 définissant les arts de la scène ;
- Les artistes de cirque n'ont pas mené jusqu'à maintenant de négociation collective de conditions minimales d'engagement en vertu des dispositions des lois sur le statut de l'artiste. Lorsque pertinents, ils peuvent être couverts par les ententes de l'UDA avec les télédiffuseurs. Règle générale, en situation pré-pandémique, on estimait que les conditions d'engagement étaient au-delà des minimums prescrits dans diverses conventions. Les bouleversements créés par la pandémie rendent difficile une lecture précise du contexte économique qui prévaudra dans le secteur au cours des années à venir ;
- Les artistes de cirque peuvent être des salariés, mais sont majoritairement des travailleurs autonomes ;
- En Piste a pris bonne note de la conclusion du Rapport du Comité L'Allier et entend s'en inspirer. Le regroupement tient à souligner les extraits suivants :

« Plusieurs de nos recommandations proposent de convier les parties, secteur par secteur, afin de respecter « l'écologie particulière » de chaque milieu, à discuter entre elles, avec l'accompagnement d'un facilitateur, non seulement pour solutionner leurs conflits, mais également pour travailler ensemble à l'élaboration des mesures requises pour leur permettre de faire face aux changements et en tirer le meilleur parti possible. Nous avons constaté que (les parties) cumulent entre eux suffisamment de connaissance, d'expérience, de sagesse et de passion pour réussir ces exercices et faire les choix appropriés. » (p.70)

« Pour l'État et le ministère, cela implique que l'intervention gouvernementale ne doit pas se limiter à prescrire les « règles d'affrontement » des parties. L'action de l'État doit pour le moment s'inscrire dans une logique d'accompagnement des intervenants du milieu et de soutien de l'industrie culturelle ». (p.71)

Des constats

- L'analyse peut sembler simpliste, mais elle demeure implacable : une loi sur le statut de l'artiste est pertinente et utile s'il y a des artistes... Or, dans le milieu du cirque, 94 % des individus sondés songent à un changement de carrière, par obligation de survie et non par choix de carrière puisque 92 % préféreraient rester dans l'écosystème du cirque. On peut souhaiter un sain régime de négociation de conditions d'engagement, mais, de façon urgente, le gouvernement doit intervenir et soutenir l'écosystème des arts du cirque, tant les entreprises, les organismes, les écoles que les artistes.
- Chaque crise présente des opportunités. La crise provoquée par la pandémie de la COVID-19 et la mise en place de la PCU invitent à considérer le principe d'un revenu minimum garanti pour les artistes professionnels. L'enjeu est souligné dans le plan d'action proposé par la Chambre de commerce du

Montréal métropolitain suite au Forum stratégique sur les industries culturelles et créatives. Il mérite une réflexion sérieuse. Le revenu minimum garanti pourrait constituer la prochaine avancée historique dans la reconnaissance du statut de l'artiste. Et si les éléments de langage utilisés peuvent susciter des inconforts, nous proposons de jeter un regard sur les éléments de langage dans le domaine du sport. Au Québec, un programme propose un soutien au développement de l'excellence dans le sport assorti d'un programme de bourses, y compris des bourses pour la transition de carrière. Pourquoi ne pas offrir un tel programme à nos artistes professionnels dont le statut est défini légalement par la loi?

Programme Équipe Québec : offre un appui financier aux athlètes leur permettant de bénéficier d'une situation plus stable. Soutient de façon appropriée les athlètes dans leur projet d'excellence vers les plus hauts sommets de la performance sportive en leur accordant une bourse d'entraînement annuelle. Facilite la transition de ces athlètes lorsqu'ils se retirent de la compétition active de haut niveau.

Ce programme se fonde sur le principe du soutien fondamental à la poursuite de l'excellence repris dans plusieurs politiques gouvernementales depuis 1979 et plus récemment dans le document de référence sur le développement du talent sportif (2019). Ce principe se définit ainsi : «Ceux qui veulent y consacrer leurs énergies, voire une partie importante de leur vie, ont le droit de bénéficier de ressources adéquates, à l'instar de ceux qui, en bien d'autres domaines, reçoivent l'appui de la collectivité dans la poursuite de l'excellence. C'est finalement dans cette perspective du droit de l'individu à la réalisation de soi et en raison de la pertinence sociale et culturelle de la recherche de l'excellence que le gouvernement entend soutenir le développement d'une élite sportive au Québec».

Qu'en est-il de la pertinence sociale et culturelle de la recherche de l'excellence dans les arts du cirque? Qu'en est-il du droit de l'artiste athlétique en arts du cirque à la réalisation de soi?

- Le soutien direct aux artistes devient une nécessité dans le contexte de la relance économique du secteur du cirque. Sinon, le manque de ressources humaines prêtes à performer peut compromettre une relance forte, rapide et durable.
- Le soutien à la relève et le soutien à la filière de la formation, dont la formation continue, deviennent aussi névralgiques pour assurer la disponibilité de talents au moment de la relance économique.
- Les artistes de cirque sont des artistes athlétiques. Les enjeux de performance et de santé et sécurité au travail sont très importants tout au long de leur carrière. Les producteurs créent et gèrent des spectacles, des productions et des tournées complexes. Les enjeux de gestion de risques sont toujours présents. Les diffuseurs doivent prendre aussi en considération les temps de

montage des dispositifs scéniques et des équipements. De plus, ils doivent prendre en compte les temps d'échauffement et de répétition avant chaque représentation.

- Les artistes de cirque doivent aussi avoir accès à des lieux d'entraînement adéquats où ils seront couverts par des mesures spécifiques de la CNESST et du soutien approprié pour leur entraînement.
- Les artistes de cirque et les entreprises du secteur œuvrent principalement à l'étranger. Cela peut entraîner un lot de complications pour l'application de conventions et des lois et règlements du Québec. Un exemple parmi tant d'autres : la lutte au harcèlement sexuel, physique et psychologique peut être plus ardue dans le contexte d'un pays qui n'aurait pas encore adopté les dispositions de l'encadrement législatif québécois en la matière.

Des recommandations

En Piste propose une série de recommandations pour améliorer les conditions de vie et de pratique des artistes et pour mettre en place un environnement propice à la création et au rayonnement des arts et de la culture. Certaines de ces recommandations sont spécifiques à l'écosystème du cirque alors que d'autres sont plus générales à l'ensemble du milieu de la culture. Certaines recommandations sont relatives à l'encadrement des négociations collectives de conditions minimales d'engagement dans le domaine des arts de la scène.

Recommandations spécifiques en soutien à tout l'écosystème des arts du cirque pour permettre aux artistes de vivre de leur art

1. Octroyer une somme récurrente de 10M au CALQ afin de soutenir les artistes et les compagnies dans leur fonctionnement, d'assurer le maintien des activités et le retour au travail des artistes et travailleurs, et de hausser l'aide à la création, à la coproduction, à la diffusion, aux tournées, aux lieux d'entraînement, au soutien entrepreneurial, au développement numérique ainsi qu'au soutien à la mission des organismes.
2. Implanter une mesure de protection à la CNESST afin d'améliorer les conditions d'entraînement des artistes de cirque.
3. Sur le modèle du soutien aux athlètes d'élite, mettre en place un programme de soutien à l'entraînement annuel et à la transition de carrière dédié aux artistes des arts du cirque.
4. Augmenter le budget du MCC d'une somme récurrente de 2,5M pour soutenir la mise en œuvre de la filière de formation en arts du cirque et financer les organismes œuvrant en cirque social. Cela permettrait de soutenir le secteur par le développement des talents.
5. Pour aller à la rencontre du public québécois, miser sur le cirque dans l'établissement d'un programme d'aide à l'immobilisation pour la mise à niveau

ou le développement de nouvelles infrastructures et d'équipements spécialisés en arts du cirque, en formation, en création et en diffusion. S'assurer que tout nouveau projet de rénovation ou de construction de salle de spectacles puisse accueillir les spectacles de cirque.

Recommandations générales pour tout le milieu de la culture

6. Appuyer le principe du soutien direct au développement de l'excellence et animer un dialogue social pour établir les paramètres et les conditions de succès d'un programme qui permettrait l'octroi de bourses de base aux artistes professionnels. Ces bourses s'inspireraient des principes d'un revenu minimum garanti et se différencient des bourses de création octroyées par le CALQ sur la base de projets déposés.
7. Pour favoriser la lutte au harcèlement sexuel, physique et psychologique, instaurer une obligation de transparence des politiques organisationnelles en la matière adoptées par les entreprises. Offrir notamment un accompagnement aux entreprises et individus devant gérer des situations particulières et perturbantes avec leurs clients à l'étranger.
8. Prévoir que les crédits d'impôt à la SODEC dédiés aux arts d'interprétation accordent les mêmes exemptions que dans les autres secteurs (jeu vidéo, cinéma).

Recommandations relatives aux lois sur le statut de l'artiste

9. Modifier l'article 1 de la loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma afin de reconnaître les arts du cirque dans la définition des arts de la scène. Cette reconnaissance s'impose avec l'essor des arts du cirque depuis l'adoption de la loi en 1987. Elle s'impose aussi pour favoriser un respect de l'écologie propre à ce secteur.
10. Désigner un facilitateur pour accompagner le milieu des arts du cirque dans la menée de discussions afin d'élaborer des mesures respectant l'écologie du milieu et lui permettant de faire face au changement. Cette logique d'accompagnement doit mener à la formulation de demandes conjointes des artistes et des producteurs pour modifier la loi sur le statut de l'artiste. Idéalement, ces demandes devraient être précédées par la signature d'ententes sur une base bona fide entre les parties.

Un nouveau pacte et un accompagnement urgent

Plus rien n'est pareil. La pandémie de la COVID-19 a créé un climat de grande incertitude. Et il est difficile de prédire à quoi ressemblera la chaîne de création de valeur dans le secteur des arts du cirque au cours des prochaines années.

Mais, il y a une réalité qui s'impose : les arts du cirque participent de façon indéniable à l'identité et à la fierté québécoises. Les artistes de cirque sont des modèles d'excellence et de performance pour la population. Et le cirque, y compris tout l'écosystème de l'innovation qui l'entoure, entraîne des retombées économiques positives et importantes.

Sur ces bases, les arts du cirque sont résolus à poursuivre leur travail de création et leur développement. Il n'est pas question de baisser les bras et de laisser d'autres prendre le leadership mondial qui appartient au Québec.

Pour cela, il faut un nouveau pacte pour le statut de l'artiste professionnel. Il faut éviter un effondrement du secteur des arts du cirque par la perte de ressources humaines ayant dû quitter le secteur pour assurer leur survie.

Pour cela, il faut un accompagnement financier du secteur, soit les organismes, les entreprises et les écoles, pour permettre une relance forte dès que les conditions seront réunies.

Pour cela, il faut un gouvernement qui agisse rapidement. Urgemment.

Références

Impacts de la COVID-19 sur le secteur des arts du cirque: Impact économique de la COVID-19 sur les arts du cirque, État des lieux, perspectives et besoins 2021-2022, étude économique réalisée par Pierre Emmanuel Paradis, AppEco, 15 décembre 2020. Disponible sur demande.

Impacts de la COVID-19 sur le secteur des arts du cirque: Résultats de l'enquête auprès des artistes, des travailleurs culturels et des compagnies de cirque du Canada, enquête réalisée par En Piste en collaboration avec Simon Bastien, avril 2020. Disponible ici : <https://urlr.me/Kx7ZB>

Impacts de la COVID-19 sur le secteur des arts du cirque: Résultats d'une deuxième enquête auprès des artistes, des travailleurs culturels et des organismes de cirque du Canada, enquête réalisée par En Piste en collaboration avec Simon Bastien, décembre 2020. Disponible ici : <https://urlr.me/KhJtf>

Le cirque : une contribution économique sous-estimée, Analyse de la contribution du cirque à l'économie culturelle du Québec, mémoire réalisé par En Piste en collaboration avec Pierre-Emmanuel Paradis et Cristina Ruscio, AppÉco, janvier 2020. Disponible ici : <https://urlr.me/pJGxV>